

COMPÉTENCE GEMAPI

DOSSIER RESSOURCES



1 TEXTES RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX.....	p. 2
2 AUX SOURCES DE LA GEMAPI	
2-1 DIRECTIVES EUROPÉENNES	p.3
2-2 TEXTES ET RAPPORTS D'ÉVALUATION DES POLITIQUES DE L'EAU AUX PREMICES DE LA GEMAPI	p. 5
2-3 COMPRENDRE L'ORIGINE DE LA NOTION D'EPAGE	p. 6
3 DÉCRYPTER LES CONTENUS DE LA GEMAPI	
3-1 QU'EST-CE QUE LA GEMAPI ?.....	p. 8
3-2 GEMAPI : "INONDATION" ET GESTION DES "DIGUES"	p. 9
3-3 TAXE GEMAPI	p. 11
3-4 ARTICULATION SDAGE, PGRI & GEMAPI	p. 12
3-5 MISSION D'APPUI ET STRATEGIE DU BASSIN RHONE MEDITERRANEE	p. 13
3-6 DEVENIR EPTB OU EPAGE	p. 14
3-7 RÉALISER UNE ÉTUDE DE TYPE "SOCLE" : EXEMPLES DE CAHIERS DES CHARGES	p. 14
3-8 INTERVENTION DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS	p. 15
4 COMMUNIQUER SUR ET AUTOUR DE LA GEMAPI	p.15

Agence régionale pour l'environnement & l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur [ARPE PACA]

Réalisation | Réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques [RRGMA] | unité Assainissement & milieux aquatiques

Mise en page | unité Information & Communication | imprimé sur papier 100% recyclé | avril 2016



1 | TEXTES RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX



Code de l'environnement - Article L211-7

Extrait des 4 alinéas du L 211-7 (CE) qui constituent la GEMAPI parmi les 12 alinéas de cet article :

- 1 | L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2 | L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5 | La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8 | La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

→ www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006832992&dateTexte=&categorieLien=cid



Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

- ▶ Art. 56 : Création de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et de la taxe
- ▶ Art. 57 : Définition et rôle EPTB et EPAGE
- ▶ Art.58 : dispositions diverses liées aux digues – servitudes – fond de réparation
- ▶ Art.59 : Dispositifs d'accompagnement et période de gestion transitoire

→ www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028526298



Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République [loi NOTRe]

- ▶ Art 1 : suppression de la clause générale de compétence pour les Régions / financement FEDER / pouvoir réglementaire des régions
- ▶ Art. 12 : possibilité d'une compétence animation et concertation dans le domaine de l'eau pour les Régions
- ▶ Art. 33 : évolution des seuils de population des EPCI
- ▶ Art. 76 : report de la GEMAPI à 2018
- ▶ Art. 64-66-67 : évolution des compétences eau et assainissement (échéance 2020) et évolution des dispositions sur l'intérêt communautaire
- ▶ Art. 94 : évolution de la clause de compétence générale des départements - capacités d'action en termes de solidarité territoriale
- ▶ Art. 112 : évolution des conditions de responsabilité financière des collectivités pour non-atteinte des objectifs européens.

→ www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460&categorieLien=i
[d](#)



Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

- ▶ 17 mars 2016 : adoption du projet de loi en 2^e lecture par L'Assemblée nationale
- ▶ 10 mai : examen en 2^e lecture au Sénat.

En lien direct avec la GEMAPI :

- ▶ 32 ter AA : propose la transformation facilitée d'une entente interdépartementale en syndicats mixtes EPTB.
- ▶ 32 ter A : propose la substitution systématique des communes des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes par les communautés d'agglomération, communautés urbaines ou métropoles existantes
- ▶ 32 ter B : propose de rétablir la possibilité de mettre en œuvre la redevance pour service rendu si la taxe GEMAPI n'est pas mise en œuvre
- ▶ 32 ter C : propose de "simplifier" la mise en œuvre de la taxe GEMAPI. Il propose d'affirmer la

mise en place possible de la taxe en cas de transfert et n'impose plus de budget annexe.

Consultez le dossier législatif du projet de loi sur le site :

➔ du Sénat : www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl14-359.html

➔ de l'Assemblée nationale : www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/biodiversite.asp

➔ du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer : www.developpement-durable.gouv.fr/Le-projet-de-loi-biodiversite-vote.html



Décrets d'application

➔ Décret n° 2014-846 du 28 juillet 2014 relatif aux missions d'appui technique de bassin

➔ www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000029307821

➔ Décret n° 2015-526 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques

Publié le 12 mai 2015 (version consolidée au 19 mai) par le ministère de l'écologie.

➔ www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000030591079

➔ Décret n° 2015-1038 du 20 août 2015 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE)

Publié au Journal officiel du 22 août 2015, il précise les critères de délimitation des périmètres respectifs des EPTB & EPAGE.

➔ www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031074085

➔ Décret n°2015-693 du 18 juin 2015 relatif à l'indemnisation des collectivités territoriales et leurs groupements touchés par les événements climatiques ou géologiques

Il indique les règles relatives :

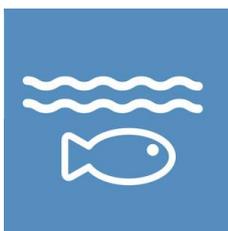
- au fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles

- et au fonds pour la réparation des dégâts causés aux biens des collectivités territoriales par les calamités publiques.

➔ www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/6/18/INTB1506657D/jo

2 | AUX SOURCES DE LA GEMAPI

2.1 | Directives européennes



Directive cadre sur l'eau (DCE)

Transposée en droit français dans la LEMA (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006), la DCE fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines.

L'objectif général est d'atteindre en 2015 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen.

Des dérogations de l'échéance de 2015 à 2021 ou 2027 ont été mises en place.

NB : en 2010, la France a rendu compte à la Commission européenne de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau (DCE). Les données transmises incluaient notamment une évaluation de l'état des eaux en 2009, l'affectation à chaque masse d'eau d'un objectif et une estimation détaillée par bassin du coût des actions nécessaires pour l'atteinte de ces objectifs.

➔ **Grands principes de la DCE :**

- une gestion par bassin versant ;
- la fixation d'objectifs par "masse d'eau" ;
- une planification et une programmation avec une méthode de travail spécifique et des échéances ;
- une analyse économique des modalités de tarification de l'eau et une intégration des coûts environnementaux ;
- une consultation du public dans le but de renforcer la transparence de la politique de l'eau.

La mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau se traduit aujourd'hui dans les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à l'échelle des districts

	<p>hydrographique. Le SDAGE fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que des objectifs de qualité. Il est accompagné d'un programme de mesure (PdM). Les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions sont opposables aux décisions administratives.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le SDAGE et les programmes de mesures du bassin Rhône Méditerranée 2016-2021 ➔ www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/sdage2016/docs-officiels/plaquette_sdage2016-2021.pdf ▶ Documents officiels SDAGE 2016-2021 : programme de mesures 2016-2021, documents d'accompagnement, évaluation environnementale, état des lieux 2013 : ➔ www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/sdage2016/docs-officiels.php
	<p>Directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation</p> <p>L'objectif de cette directive est de dresser un état des lieux de la gestion des risques et de proposer un plan d'actions.</p> <p>La Directive Inondation a été transposée en droit français par les 2 textes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'article 221 de la Loi d'Engagement National pour l'Environnement dite "LENE" du 12 juillet 2010. ➔ www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/dir-inondations/Transposition_directive_inondation_LENE.pdf ▶ Le décret n° 2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. ➔ www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/dir-inondations/joe_20110303_decret_DI.pdf <p>En France, 122 Territoires à Risques Importants (TRI) ont été identifiés, des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) ont été mis en place à l'échelle des districts hydrographiques. Des Stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) sont en cours d'élaboration.</p>
	<p>Directive-cadre stratégie pour le milieu marin 2008/56/CE du 17 juin 2008 (DCSMM)</p> <p>Elle vise à atteindre ou maintenir un bon état écologique (BEE) pour le milieu marin au plus tard en 2020. Cette directive est déclinée en plans d'action pour le milieu marin (PAMM) qui s'accompagne d'un programme de mesures.</p>
	<p>NB : Ces 3 directives et leurs outils de déclinaison (SDAGE, PGRI et PAMM) s'articulent dans un calendrier commun (programmation 2016-2021 en cours), et autour de dispositions communes.</p> <p>➔ http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:164:0019:0040:FR:PDF</p>
	<p>Autre directives européennes</p> <p>De nombreuses autres directives européennes en lien avec la qualité des eaux existent (la directive "Nitrates" 91/676/CEE du 12 décembre 1991, Directive n° 91/271 du 21/05/91 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU) 91/271/CEE, Directive n° 2006/11/CE du 15/02/06 concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique de la Communauté (version codifiée), Directive n° 2006/118/CE du 12/12/06 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration...)</p> <p>NB : Depuis 2004 la France a été visée à plusieurs reprises par la Cour de justice de la Communauté européenne notamment concernant la mise en œuvre de la Directive cadre du 21 mai 1991 sur les eaux résiduaires urbaines, directive ERU et de la directive nitrate du 12 décembre 1991.</p>

2 | AUX SOURCES DE LA GEMAPI

2.2 | Textes et rapports d'évaluation des politiques de l'eau aux prémices de la GEMAPI



Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

L'article 51 de la version initiales de la loi du 3 août 2009 dite "Grenelle 1" attribuait implicitement aux EPCI à fiscalité propre une nouvelle compétence en propre la "gestion de l'eau et des cours d'eau". Codifié à l'article L. 5211-61 du CGCT, cet article disposait qu'"en matière de gestion de l'eau et des cours d'eau [...] un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut transférer toute compétence à un syndicat de communes ou un syndicat mixte sur tout ou partie de son territoire ou à plusieurs syndicats situés chacun sur des parties distinctes de son territoire".

→ www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000020949548



LOI n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2"

Article 220 | "Les ouvrages construits en vue de prévenir les inondations et les submersions doivent satisfaire à des règles aptes à en assurer l'efficacité et la sûreté", "les ouvrages existants doivent être rendus conformes ... ou, à défaut, doivent être neutralisés".

→ www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022470434

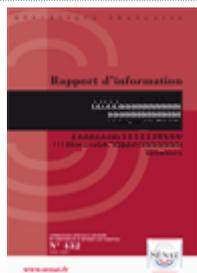


L'eau et son droit

Rapport public | Conseil d'Etat | Juin 2010 | 582 pages

Ce rapport souligne l'importance d'identifier et de conforter la fonction de maîtrise d'ouvrage au plan local pour la gestion des milieux aquatiques avec un schéma de type "un SAGE - un EPTB ou son équivalent". Sur les aspects de gouvernance, le conseil d'état recommande notamment la mise en place d'outil de type contrats de milieux...

→ www.conseil-etat.fr/Decisions-Avis-Publications/Etudes-Publications/Rapports-Etudes/L-eau-et-son-droit



Se donner les moyens de ses ambitions : les leçons des inondations du Var et du sud-est de la France

Rapport d'information | Pierre-Yves COLLOMBAT | Mission commune d'information Inondations dans le Var n° 775 (2011-2012) | Septembre 2012 | 388 pages

Rapport d'information de M. Pierre-Yves COLLOMBAT, fait au nom de la Mission commune d'information sur les inondations qui se sont produites dans le Var, et plus largement, dans le sud-est de la France au mois de novembre 2011.

→ www.senat.fr/notice-rapport/2011/r11-775-notice.html



Rapport d'évaluation de la politique de l'eau en France : Mobiliser les territoires pour inventer le nouveau service public de l'eau et atteindre nos objectifs de qualité

Rapport LESAGE* | juin 2013 | 219 pages

* Michel Lesage, Député des Côtes d'Armor, Parlementaire en mission auprès du Gouvernement

→ www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/13138_rapport_lesage.pdf



Evaluation de la politique de l'eau. Évaluation de la politique de l'eau : Quelles orientations pour faire évoluer la politique de l'eau ?

Anne-Marie LEVRAUT | CGEDD | septembre 2013 | 96 pages

→ www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/epp/rapport_politique_de_l_eau.pdf

2 | AUX SOURCES DE LA GEMAPI

2.3 | Comprendre l'origine de la notion d'EPAGE



► **2007** : les **gestionnaires de milieux aquatiques de PACA**, notamment via un **groupe de travail issu du groupe rivières Vaucluse**, font émerger le **besoin d'une étude de diagnostic des structures de gestion de rivières et de bassins versants**.

► **2008**, le RRGMA monte un **groupe de travail régional** avec les partenaires institutionnels (Agence de l'eau, DREAL, conseil régional, conseils généraux) et des structures de gestion des milieux aquatiques membres du RRGMA pour **lancer un travail d'étude de diagnostic et prospective à l'échelle régionale** sur ce sujet.

► Fin 2008 le groupe de travail est appuyé par un groupement d'étude EAUCEA : **Etude des structures gestionnaires de milieux aquatiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur : état des lieux, diagnostic et propositions pour un renforcement institutionnel**

Philippe Marc | RRGMA | mars 2010 | 160 pages

→ www.rrgma-paca.org/espace-ressources/documents-realises-dans-le-cadre-du-rrgma/etude-des-structures-gestionnaires-de-milieux-aquatiques-de-paca~1088.html

► Début **2009**, l'actualité législative, avec les textes de loi Grenelle et la perspective de la réforme des collectivités (fragilisation des structures intercommunales), incite le comité de pilotage à formaliser **une proposition de reconnaissance juridique des structures locales de gestion de bassin versant et de cours d'eau** en EPAGE. En effet, dans les textes nationaux en projet, l'organisation proposée dresse la perspective d'une généralisation de l'organisation par grand bassin via la création d'Etablissement Public Territoriaux de Bassin (EPTB) mais ignore, à l'échelle locale, la pertinence d'une intercommunalité mutualisée à l'échelle des bassins versants, en ne visant que les EPCI à fiscalité propre.

► **Juillet 2009**, des présidents de structures de gestion de milieux aquatiques de structures de PACA se réunissent à Berre l'étang et valident le principe d'une **déclaration commune en faveur des EPAGE**.

→ www.rrgma-paca.org/espace-ressources/documents-realises-dans-le-cadre-du-rrgma/declaration-commune-des-presidents-2009~1087.html

► 2009, 2010, 2011 : le groupe de travail du RRGMA présente son analyse et sa proposition d'EPAGE à de nombreux interlocuteurs nationaux : ministère, parlementaires, AFEPTB, comité de bassin, commission d'enquête du Sénat sur les inondations... Cette analyse porte sur la reconnaissance d'un statut, de compétences et de moyens pour les structures locales de gestion à l'échelle des bassins versants.

► **Février 2010**, les élus du **Conseil régional PACA** adopte un **Vœu** dans lequel ils demandent au Gouvernement l'adoption du dispositif EPAGE... en référence à la déclaration commune des Présidents de structures du 9 juillet 2009.

► Entre 2009 et 2010 plusieurs amendements en faveur des EPAGE sont proposés (mais non approuvés):

- **amendement concernant l'article 21 de la loi Grenelle 1** visant à élargir les propos du texte à l'échelle de gestion des structures intercommunales est déposée par Serge Andréoni en **février 2009**.
- **amendement à l'article 56 du texte de loi « grenelle 2 »** introduisant la notion d'EPAGE déposé par les sénateurs MM. Andreoni, Rainaud, Courteau et Daunis en

octobre 2009.

- **amendement EPAGE** par M Eckert lors de la 2^{ème} lecture du texte Grenelle 2 à l'Assemblée Nationale **en Mai 2010**.

▶ Juin 2001 : le rapport public du conseil d'état "L'eau et son droit" souligne "l'importance d'identifier et de conforter la fonction de maîtrise d'ouvrage au plan local pour la gestion des milieux aquatiques avec un schéma de type « un SAGE - un EPTB ou son équivalent ". Sur les aspects de gouvernance, le conseil d'état recommande notamment la mise en place d'outil de type contrats de milieux...

▶ **13 juillet 2011 : un arrêté** fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil d'orientation et du conseil scientifique et technique du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations précise que le conseil d'orientation du SCHAPI pourra compter parmi ses vingt-sept membres, un représentant d'un établissement public territorial de bassin ou d'un **établissement public d'aménagement et de gestion des eaux**. **C'est la première fois que le vocable apparaît dans un texte à caractère réglementaire.**

▶ Eté **2012** : diffusion large du second rapport EPAGE et d'une note de synthèse.

La gestion des cours d'eau : une organisation existante à adapter aux enjeux actuels

→ www.rrgma-paca.org/espace-ressources/documents-realises-dans-le-cadre-du-rrgma/epage-rapport-issu-du-groupe-de-travail-du-rrgma~370.html

▶ 2012-2013 : le groupe de travail du RRGMA est invité à participer à plusieurs réunions de groupes de travail du Comité national de l'Eau (présidé par Jean Launay). Il participe à des colloques, réunions nationales notamment avec le ministère en charge de l'environnement, la direction de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse...

▶ Avril 2013 : mobilisation des Présidents de syndicats de rivière du Vaucluse : Signature et diffusion d'une motion des Présidents du Vaucluse en faveur de la gestion des rivières par bassin versants.

→ www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKewiGmduyuKLMahUGXR0KHfg1BzAQFggcMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.lasorgue.com%2Ftelechargements%2Fcommuniques-et-dossiers-de-presse%2Fpreserver-la-gestion-des-cours-deau-par-bassin-versant%2Fdownload&usq=AFQjCNGQwa0wHNuK8mhK66mkPoyoibiSg&sig2=DpCw4di4akU082qc2MCBdQ&cad=rja

▶ Juin 2013 : courrier au ministère, aux parlementaires, partenaires institutionnels et structures concernées, en réaction au projet de loi initial de développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale.

▶ **Septembre 2013** : échanges avec les services de la direction de l'eau et de la biodiversité sur le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles à l'issue de la 1^{ère} lecture à l'assemblée nationale.

Début de la seconde lecture du projet de loi au Sénat : plus de 50 amendements déposés au sujet des articles 35 B, C, D, E portant sur la nouvelle attribution d'une compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

▶ **Octobre 2013** : un amendement du gouvernement introduit la notion d'EPAGE au côté de celle d'EPTB dans le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

▶ **Novembre 2013, Signature d'une charte de mobilisation des présidents de syndicats de rivière en 2013.**

Des présidents de syndicats de rivière de PACA, se réunissent autour de la **signature d'une charte de mobilisation**. A cette occasion, les élus des structures de syndicats de rivière présents ont témoigné de leur expérience en matière de gestion des cours d'eau et de prévention des inondations de manière opérationnelle et cohérente à une l'échelle des cours d'eau, portant les valeurs d'une appropriation des projets sur le territoire de leur bassin versant. Ils ont également témoigné de leur attachement à garder une cohérence de gestion des préoccupations de prévention des inondations avec celles de bon fonctionnement



	<p>écologique des cours d'eau.</p> <p>→ www.rrgma-paca.org/espace-ressources/documents-realises-dans-le-cadre-du-rrgma/charte-de-mobilisation-des-elus-de-structures-de-gestion-des-milieus-aquatiques~1089.html</p> <p>► Mai 2014 : réalisation par le RRGMA d'un porté à connaissance des bassins versant de la PACA. Ce porté à connaissance a pour objet d'apporter un éclairage complémentaire sur les enjeux, les démarches de gestion et l'organisation actuelle sur les bassins versants (structures existantes, missions exercées, démarches partenariales...).</p> <p>→ www.rrgma-paca.org/accueil/porte-a-connaissance-des-bassins-versants-de-la-region-provence-alpes-cote-d-azur/porte-a-connaissance-des-bassins-versants-de-la-region-provence-alpes-cote-d-azur~723.html</p>
---	--

3 | DÉCRYPTER LES CONTENUS DE LA GEMAPI

3.1 | Qu'est-ce que la GEMAPI ?

	<p>Qu'est-ce que la GEMAPI ?</p> <p>site du ministère de l'environnement 2 février 2016</p> <p>→ www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-la-GEMAPI.html</p>
---	--

	<p>Foire Aux Questions [FAQ] Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et compétence de GEMAPI</p> <p>Document en cours de validation Ministère de l'environnement octobre 2015 70 pages</p> <p>→ www.rrgma-paca.org/espace-ressources/notes-et-documents-supports-d-information-sur-la-gemapi-et-la-loi-notre/projet-de-faq-gemapi-du-ministere~1076.html</p>
--	--

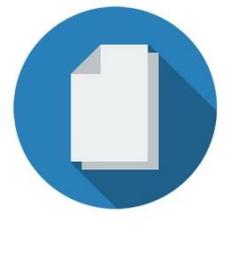
	<p>Extranet GEMAPI</p> <p>Ministère de l'environnement Direction de l'eau et de la biodiversité Direction générale de la prévention des risques</p> <p>→ http://gemapi.fr/</p>
---	---

	<p>GEMAPI, une nouvelle compétence communale</p> <p>Rubrique GEMAPI site Eau France Bassin Rhône Méditerranée</p> <p>→ www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/locale/gemapi/index.php</p>
---	--

	<p>Mettre en œuvre la GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations</p> <p>Joël Graindorge Territorial Editions Dossier d'experts mars 2016 134 pages 45 euros</p> <p>→ www.territorial.fr/PAR_TPL_IDENTIFIANT/1444/TPL_CODE/TPL_OUVR_NUM_FICHE/PAG_TITRE/Mettre+en+oeuvre+la+Gemapi/532-resultat-de-votre-recherche.htm</p>
---	---

	<p>Cap sur la Gemapi</p> <p>La Gazette des communes Dossier : 11 articles mis à jour le 9 novembre 2015</p> <p>→ www.lagazettedescommunes.com/dossiers/cap-sur-la-gemapi</p>
---	--

	<p>La gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) : présentation de la compétence GEMAPI</p> <p>OREMA CNFPT Vidéos issues de la conférence du 16 juin 2015 à Montpellier organisée par le CNFPT et l'ONEMA</p> <p>→ http://video.cnfpt.fr/conferences-1/la-gestion-des-milieux-aquatiques-et-de-prevention-des-inondations-gemapi-presentation-de-la-competence-gemapi-jean-baptiste-butlen</p>
	<p>Note concernant l'action des associations syndicales de propriétaires régies par l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 dans le contexte de la GEMAPI</p> <p>Octobre 2014 7 pages</p> <p>→ www.rrgma-paca.org/espace-ressources/note-concernant-l-action-des-associations-syndicales-de-proprietaires-dans-le-contexte-de-la-gemapi/note-concernant-l-action-des-associations-syndicales-de-proprietaires-dans-le-contexte-de-la-gemapi~1090.html</p>
<h3>3 DÉCRYPTER LES CONTENUS DE LA GEMAPI</h3> <h4>3.2 Prévention des inondations et gestion des digues</h4>	
	<p>30 ans de politique inondation : regard sur la politique de prévention des inondations et sa mise en œuvre par les gestionnaires de milieux aquatiques</p> <p>RRGMA novembre 2015 70 pages</p> <p>→ www.rrgma-paca.org/espace-ressources/bibliotheque/30-ans-de-politique-inondation-regard-sur-la-politique-de-prevention-des-inondations-et-sa-mise-en-oeuvre-par-les-gestionnaires-de-milieux-aquatiques~985.html</p>
	<p>Instruction du Gouvernement du 31 décembre 2015 relative à la prévention des inondations et aux mesures particulières pour l'arc méditerranéen face aux événements météorologiques extrêmes</p> <p>Ministère de l'écologie Ministère de l'intérieur 31 décembre 2015 8 pages</p> <p>Les préfets de l'Arc Méditerranéen doivent prendre avec les collectivités, des mesures d'information des populations, de réduction de la vulnérabilité des habitations, de prise en compte des effets du ruissellement dans les documents de prévention et d'urbanisme et dans les PAPI, contrôler les mesures prises dans les campings et réaliser les plans communaux de sauvegarde (PCS) dans les meilleurs délais. Chaque préfet de département concerné doit transmettre, d'ici le 1er mars 2016, un état d'avancement circonstancié des mesures engagées en application de la présente instruction. Ce point d'avancement présentera, le cas échéant, pour chaque mesure, les raisons des retards constatés et proposera un échéancier précis et argumenté de mise en œuvre.</p> <p>→ http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/01/cir_40411.pdf</p>
	<p>Coordination de la labellisation des PAPI/PSR et de la délivrance des autorisations environnementales nécessaires</p> <p>Rapport n°008933-02 Christian PITIÉ et Marie Christine SOULIÉ CGEDD janvier 2015 46 pages</p> <p>→ http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/008933-02_rapport.pdf</p>

	<p>Compétence Gemapi : une organisation territoriale à construire</p> <p>Article Environnement magazine 23 mars 2015</p> <p>➔ www.environnement-magazine.fr/article/40604-competence-gemapi-organisation-territoriale-a-construire/</p>
	<p>La compétence GEMAPI et le décret digues</p> <p>Présentation Jean-Marc Kahan Ministère de l'écologie Direction générale de prévention des risques</p> <p>➔ www.rrgma-paca.org/files/20160422_140710PrsentationGEMAPI.pdf</p>
	<p>2015 : le nouveau décret digues</p> <p>Article Association départementale Isère Drac Romanche 27 novembre 2015</p> <p>➔ www.isere-drac-romanche.fr/?2015-le-nouveau-decret-digues</p>
	<p>Note du 13 avril 2016 relative à la gestion des systèmes d'endiguement suite à la publication du décret "digues" du 12 mai 2015</p> <p>Ministère de l'écologie Direction générale de la prévention des risques 13 avril 2016 4 pages</p> <p>➔ www.rrgma-paca.org/espace-ressources/notes-et-documents-supports-d-information-sur-la-gemapi-et-la-loi-notre/note-du-13-avril-2016-relative-a-la-gestion-des-systemes-d-endiguement-suite-a-la-publication-du-decret--digue--du-12-mai-2015-~1092.html</p>
	<p>Mode d'emploi des systèmes d'endiguement dans le cadre de la GEMAPI et du décret digues</p> <p>Ministère de l'écologie Direction générale de la prévention des risques 22 décembre 2015 58 pages</p> <p>➔ www.rrgma-paca.org/veille-informative/guide-mode-d-emploi-relatif-aux-systemes-d-endiguement-dans-le-cadre-de-la-gemapi-et-du-decret-digues/guide-mode-d-emploi-relatif-aux-systemes-d-endiguement-dans-le-cadre-de-la-gemapi-et-du-decret-digues~1007.html</p>
	<p>Etude de danger des systèmes d'endiguement</p> <p>Projet d'arrêté en cours de finalisation</p>
	<p>Note concernant la mise à disposition des digues existantes qui étaient gérées par d'autres acteurs que les communes dans le contexte nouveau de la GEMAPI</p> <p>octobre 2014 15 pages</p> <p>➔ www.rrgma-paca.org/espace-ressources/notes-et-documents-supports-d-information-sur-la-gemapi-et-la-loi-notre/note-dgpr-mise-a-disposition-des-digues-existantes-geres-par-d-autres-acteurs-que-les-communes~1093.html</p>



Gemapi : comment gérer le transfert et la définition des ouvrages

Joël GRAINDORGE | La Gazette des communes | 31 août 2015

➔ www.lagazettedescommunes.com/380844/gemapi-transfert-et-definition-des-ouvrages/

3 | DÉCRYPTER LES CONTENUS DE LA GEMAPI

3.3 | Taxe GEMAPI



Note d'information relative aux délibérations fiscales à prendre par les collectivités territoriales en cours d'année pour une application l'année suivante

Direction Générale des Collectivités Locales [DGCL] | 11 septembre 2014 | 5 pages

Cette note explicite les conditions de mise en œuvre de la taxe GEMAPI (modalités d'institution, modalités de vote du produit à répartir, champ d'application ...)

➔ www.rrgma-paca.org/espace-ressources/notes-et-documents-supports-d-information-sur-la-gemapi-et-la-loi-notre/mise-en-oeuvre-de-la-taxe-gemapi-note-de-la-dgcl-sur-les-conditions-precises-de-sa-mise-en-oeuvre~905.html



Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : institution de la taxe

Code général des impôts, article 1530 bis

Direction générale des collectivités locales [DGCL] | 2014 | 5 pages

Note & modèle de délibération

➔ www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/finances_locales/modele_deliberation/TFD_4_2014.pdf



Taxe Gemapi : comment calculer son coût pour les ménages ?

e-lettre GEMAPI n°3 | DREAL Rhône-Alpes | octobre 2015 | Rubrique "La parole est à vous" : Question 3.1

➔ www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/la-e-lettre-dreal-rhone-alpes-gemapi/annee-2015/003/rubrique26934.html#actus_5



Mise en œuvre de la taxe GEMAPI : 3 articles

▶ Impôts locaux : la taxe Gemapi ou aquataxe arrive en Sud-Vendée

Article | Ouest France | 29 septembre 2015

➔ www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/fontenay-le-comte-85200/impots-locaux-la-taxe-gemapi-ou-aquataxe-arrive-en-sud-vendee-3725059

▶ La GEMAPI débarque à Dunkerque

Article | La Gazette des communes | 19 juin 2015

➔ www.lagazettedescommunes.com/370805/la-gemapi-debarque-par-anticipation-a-dunkerque/

▶ La GEMAPI n'est plus si imbuvable

En fin d'article : "Focus - A quoi bon une "aquataxe ?"

Article | La Gazette des communes | 9 juillet 2015

➔ www.lagazettedescommunes.com/377808/la-gemapi-nest-plus-si-imbuvable/

3 | DÉCRYPTER LES CONTENUS DE LA GEMAPI

3.4 | Articulation SDAGE, PGRI & GEMAPI et la stratégie du bassin Rhône Méditerranée



Le SDAGE et le PGRI 2016-2021 incluent des orientations pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI

- ▶ Les dispositions 4-07/4-08 du SDAGE 2016-2021 et 4-03/4-04 du PGRI 2016-2021 demandent explicitement que la maîtrise d'ouvrage de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations soit structurée à l'échelle des bassins versants et encourage la création d'EPTB et d'EPAGE
- ▶ La carte 4B du SDAGE et du PGRI identifie les secteurs prioritaires où la création ou la modification de périmètre d'EPTB et/ou d'EPAGE doit être étudiée
- ▶ La carte 8A du SDAGE et le grand objectif n°2 du PGRI, identifient les secteurs prioritaires pour la gestion conjointe des milieux aquatiques et de l'enjeu de lutte contre les inondations



Arrêté du 20 janvier 2016 dit "SOCLE" relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

Il prévoit que d'ici le 31 décembre 2017, chaque SDAGE devra prévoir une nouvelle annexe intitulée "Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau" (La SOCLE de bassin), compatible également avec le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Cette annexe sera soumise à consultation dématérialisée des collectivités pendant deux mois et à l'avis du comité de bassin, avant d'être arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin

NB : "La SOCLE" **stratégie** d'organisation des compétences locales de l'eau du bassin Rhône méditerranée, se veut complémentaire "du SOCLE" **Schéma** d'organisation (et de mutualisation) des compétences locales de l'eau qui est un outil local de réflexion concernant l'organisation de la mise en œuvre de la GEMAPI à l'échelle d'un ou plusieurs bassins versants locaux (dénommés sous bassins versants dans le SDAGE).

→ www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/1/20/DEVL1523674A/jo



Doctrine du bassin Rhône-Méditerranée pour reconnaître et promouvoir les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et les établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE)

Approuvée par délibération n°2015-22 du comité de bassin du 20 novembre 2015

La **doctrine EPTB - EPAGE du bassin Rhône-Méditerranée** : pour faciliter la création d'EPAGE et d'EPTB selon des critères qui correspondent aux attentes des partenaires institutionnels du bassin Rhône-Méditerranée, la mission d'appui technique et le comité de bassin ont travaillé à l'élaboration d'une doctrine, établie à l'attention des collectivités et des services de l'Etat.

→ www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/gemapi/20151120-NOT-DoctrineEptbEpageAdoptedComiteBassin-vf.pdf

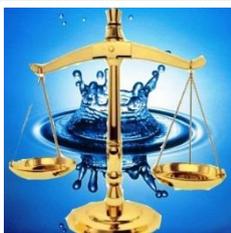
3 | DÉCRYPTER LES CONTENUS DE LA GEMAPI

3.5 | Mission d'appui du bassin Rhône Méditerranée



Décret n° 2014-846 du 28 juillet 2014 relatif aux missions d'appui technique de bassin

→ www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/gemapi/decrets/20140728_DecretMissionAppui.pdf



Arrêté n° 14-220 du 3 novembre 2014

Création de la mission d'appui du bassin Rhône-Méditerranée, en application de l'article 59 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, afin d'accompagner la prise de compétence Gemapi par les communes.

→ www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/gemapi/20141103_ArreteAppuiGemapi.pdf



Documents présentés lors des réunions de la mission d'appui et comptes rendus

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

→ www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/gemapi/appui-collectivites.php



Mission d'appui technique de bassin Rhône-Méditerranée pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI : Correspondants des services de l'État pour la mise à disposition de l'état des lieux des cours d'eau et des ouvrages de protection

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse | 3 pages

→ www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/gemapi/reunions/20150505-TAB-CorrespondantsGemapi-v2.pdf



E-lettres GEMAPI

Lettre d'information DREAL Auvergne Rhône-Alpes

► **e-lettre GEMAPI n°4** | mars 2016

Edito du préfet de bassin, point sur l'actualité nationale, 3^e mission d'appui technique Rhône-Méditerranée, la GEMAPI au service de la continuité écologique, zoom sur... le bassin versant de l'Ognon et des éléments de réponses autour des compétences de chaque échelon de collectivité dans les domaines de l'eau.

→ www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/la-e-lettre-dreal-rhone-alpes-gemapi/annee-2016/004/rubrique27097.html

► **e-lettre GEMAPI n°3** | octobre 2015

Edito du préfet de bassin, actualité législative et réglementaire : Loi NOTRe, Décret EPTB-EPAGE, Décret Dignes,

La GEMAPI : des projets intégrés qui combinent préservation des milieux aquatiques et prévention des inondations (plaquette, journées d'information, film et appel à projets) Regards croisés sur la plaine des Sorgues dans le Vaucluse : points de vues complémentaires du syndicat, de département et de l'État sur un même territoire.

Question/Réponse : tout sur le calcul de la taxe facultative GEMAPI.

→ www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/la-e-lettre-dreal-rhone-alpes-gemapi/annee-2015/003/rubrique26934.html

► **e-lettre GEMAPI n°2** | juin 2015

Edito du Préfet de bassin, une information les projets de loi NOTRe et Biodiversité, la deuxième réunion de la mission d'appui, un zoom sur l'ARVE en Haute Savoie, questions-réponses sur la taxe et les responsabilités en matière d'entretien des cours d'eau.

→ www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/la-e-lettre-dreal-rhone-alpes-gemapi/annee-2015/002/rubrique26344.html

► **e-lettre GEMAPI n°1** | février 2015

Edito du Préfet de bassin, une information sur la mission d'appui, les décrets d'application en cours, un zoom sur le département du Gard, série de questions-réponses.

→ www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/la-e-lettre-dreal-rhone-alpes-gemapi/annee-2015/001/rubrique26448.html

3 | DÉCRYPTER LES CONTENUS DE LA GEMAPI

3.6 | Devenir EPTB OU EPAGE



Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 7 février 2005 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'établissement public territorial de bassin

Projet d'arrêté EPTB EPAGE

➔ www.rrgma-paca.org/espace-ressources/notes-et-documents-supports-d-information-sur-la-gemapi-et-la-loi-notre/projet-d-arrete-epage-eptb~1094.html



Doctrine du bassin Rhône-Méditerranée pour reconnaître et promouvoir les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et les établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE)

Approuvée par délibération n°2015-22 du comité de bassin du 20 novembre 2015

➔ www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/gemapi/20151120-NOT-DoctrineEptbEpageAdoptedComiteBassin-vf.pdf

3 | DÉCRYPTER LES CONTENUS DE LA GEMAPI

3.7 | Réaliser une étude de type "socle" : exemples de cahier des charges



▶ **Élaboration du schéma d'organisation et de mutualisation des compétences locales de l'eau, sur le territoire des affluents rive gauche du Rhône de Vaucluse**

Cahier des charges valant convention de marché public

▶ **Schéma d'organisation des compétences locales de l'eau (GEMAPI et hors GEMAPI) sur le bassin versant de l'Aude**

Cahier des charges

➔ www.rrgma-paca.org/espace-membre/bibliotheque-de-documents-cadres_225.html
[espace réservé aux membres du RRGMA]

3 | DÉCRYPTER LES CONTENUS DE LA GEMAPI

3.8 | Intervention des Départements et des Régions



Instruction du Gouvernement relative aux incidences de la clause de compétence générale des Départements et des Régions sur l'exercice des compétences des collectivités territoriales

NOR RDFB1520836N | 22 décembre 2015 | 29 pages

Cette instruction est accompagnée d'annexes sur :

- ▶ la répartition des compétences communes (EPCI) / Départements / Régions / Etat
- ▶ le chef de filat ; les conventions territoriales d'exercice concerté de la compétence
- ▶ les délégations de compétences
- ▶ les règles de participation minimale du maître d'ouvrage
- ▶ les conséquences de la suppression de la clause de compétence générale sur les syndicats mixtes... notamment.

➔ http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/12/cir_40360.pdf



Contrat de plan État-Région 2015-2020 Provence-Alpes-Côte d'Azur [CPER PACA]

148 pages

➔ www.regionpaca.fr/uploads/media/CPER_2015-2020_signe_0615.pdf

4 | COMMUNIQUER SUR ET AUTOUR DE LA GEMAPI



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Ministère de l'environnement | janvier 2015 | 4 pages

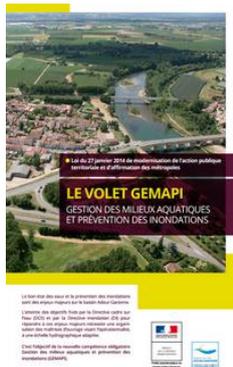
→ www.rrgma-paca.org/espace-ressources/notes-et-documents-supports-d-information-sur-la-gemapi-et-la-loi-notre/plaquette-d-information-gemapi-du-gouvernement~1079.html



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Une nouvelle compétence pour les collectivités

Ministère de l'environnement | Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature | 20 novembre 2014 | 2 pages

→ www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/26b_dgaln_gemapi_DEF_WEB.pdf



Le volet GEMAPI

Agence de l'eau Adour-Garonne | novembre 2014 | 6 pages

→ www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/gemapi-plaquette.pdf



La compétence GEMAPI

ONEMA | Collection Comprendre pour Agir | août 2014 | 4 pages

→ www.onema.fr/IMG/pdf/GEMAPI.pdf



Une nouvelle gestion des rivières arrive à l'heure de la GEMAPI

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse | DREAL PACA | juin 2015 | 3'30

Film pédagogique de l'agence de l'eau et de la DREAL qui rappelle les grands principes de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. (Une nouvelle gestion des rivières arrive à l'heure de la GEMAPI.)

→ <http://youtu.be/IzrwF4XKUBk>

	<h3>3 autres vidéos pédagogiques de l'Agence de l'eau</h3> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Eau et changement climatique : adaptons-nous ! Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse juin 2014 3'34 → http://youtu.be/xXQtcYsqvLA ▶ Redonnons libre cours à nos rivières ! Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse janvier 2016 4'04 → http://youtu.be/6k9XVAQI8zs ▶ Zones humides, zones utiles : agissons ! Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse juin 2015 3'30 → http://youtu.be/rVStFHRfOnc
	<h3>Pour une nouvelle gestion des rivières : les actions à l'heure de la GEMAPI</h3> <p>Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse mai 2015 12 pages</p> <p>→ www.eaurmc.fr/fileadmin/grands-dossiers/documents/GEMAPI/Grands_principes_VF1-WEB.pdf</p>
	<h3>Entretien & travaux en cours d'eau</h3> <p>Interventions des collectivités et rôle des riverains : conseils et bonnes pratiques</p> <p>Direction départementale des territoires et de la mer du Var [DDTM 83] janvier 2016 8 pages</p> <p>→ www.rrgma-paca.org/veille-informative/une-nouvelle-plaquette-d-information-entretien--travaux-en-cours-d-eau/~1020.html</p>
	<h3>Regard des sciences sociales sur la mise en œuvre des politiques de l'eau</h3> <p>Cet ouvrage entend aider les ingénieurs et techniciens de l'eau à considérer la part éthique, politique, stratégique, etc. que comportent leurs métiers</p> <p>ONEMA Jean-Baptiste NARCY février 2014 156 pages</p> <p>→ www.onema.fr/sciences-sociales-et-mise-en-oeuvre-de-la-politique-de-l-eau</p>
	<h3>La gestion intégrée</h3> <p>Partie 1 "Les principes" p. 5-7 François LAURENT Emmanuelle HELLIER juin 2011 59 pages</p> <p>→ http://uved.univ-lemans.fr/docs/Grain-3.pdf</p>